

6 Houdemont ACTU



L'eau à HOUEMONT



Dans tous ses états

Une commune où
il fait bon vivre

Page 4

Les incivilités
passibles
d'amendes

Page 10

Le conseiller
numérique

Page 13



Dépôt légal n°629 - Mai / Juin 2021 - Mairie de HOUEMONT - 03.83.56.21.22
Email : contact@mairie-houdemont.fr
Impression : Imprimerie Thorax - 54000 Nancy
Directeur de la Publication : Maurizio PETRONIO
Conception et mise en page : Mélissa ABDESSELAM et Carole LAMASSE



Situé au coeur du village, le restaurant vous accueille sur une terrasse privative*.

Vous pourrez y découvrir une cuisine traditionnelle à base de produits frais et locaux avec une carte revisitée chaque semaine.

*dans le respect des normes sanitaires en vigueur.



Lundi au vendredi midi
Jeudi au Samedi soir
réservation conseillée

2 place du Château
54180 HOUEMONT
03/83/51/40/13



INSERTION D'ENCARTS PUBLICITAIRES



La ville de HOUEMONT a ouvert la deuxième page du bulletin municipal à la publicité.

Les artisans, commerçants ou TPE locales peuvent y faire figurer des encarts publicitaires selon des tarifs fixés par le Conseil municipal.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez télécharger le bon de commande sur www.houedmont.fr.

Une fois rempli, celui-ci est à retourner par mail à l'adresse communication.houedmont@mairie-houedmont.fr ou à déposer en mairie.

Format	Dimensions	Coût par insertion
Pleine page	215 x 185 mm	100 €
Demi-page	185 x 105 mm	50 €
1/4 de page	90 x 105 mm	25 €
1/8 ^{ème} de page	90 x 50 mm	15 €



Chers Houdemontaises et Houdemontais,

Les 20 et 27 juin prochains, vous serez invités à aller voter pour élire vos représentants au sein du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Les départements exercent leurs compétences dans les domaines suivants : action sociale (enfance, personnes handicapées, personnes âgées, revenu de solidarité active) infrastructure (ports, aérodromes, routes départementales), gestion des collèges...

Les régions exercent leurs compétences pour : le développement économique, l'aménagement du territoire, les transports, la gestion des lycées, la formation professionnelle...

Par ailleurs, il est intéressant de rappeler l'importance de prendre part au vote et l'intérêt que représentent ces prochains scrutins pour chacun d'entre nous. Utiliser son droit de vote représente une façon d'exercer sa citoyenneté. Il permet aux citoyens de protéger leur liberté et de faire fonctionner les institutions. Contrairement à certains pays voisins, le vote n'est pas obligatoire en France, c'est un droit. Il constitue un devoir moral pour les citoyens « Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique ».

Il faut se souvenir que le droit de vote, en France, est le fruit d'un long combat. Établi par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, il n'a été effectif pour l'ensemble de la population qu'en 1944, avec la reconnaissance du droit de vote aux femmes. Le vote offre à chaque citoyen la possibilité de se positionner sur les candidats en qui il a confiance, ceux avec lesquels il partage les mêmes opinions, les mêmes valeurs et la même vision.

Voter permet donc de donner son avis, de faire son propre choix sur l'avenir d'une commune, d'un département, d'une région, d'un pays et en conséquence sur son avenir à soi.

Ne pas voter revient à laisser aux autres la possibilité de décider pour nous.

Vous l'aurez compris, le résultat du suffrage universel qui portera sur un binôme (homme - femme) pour le département et sur une liste pour la région, aura un impact, à un moment ou un autre, sur notre vie quotidienne.

J'espère, au travers de ces propos, avoir su trouver les bons arguments pour vous convaincre d'aller voter les 20 et 27 juin 2021.

Vous pouvez me contacter au 06 70 62 58 11

Bien cordialement

Maire de HOUEMONT
Vice-président de la Métropole du Grand-Nancy

Permanences du Maire :

Le Maire effectue des permanences sans rendez-vous en Mairie, les 2èmes et 4èmes samedis de chaque mois, entre 9 h 30 et 11 h 30.

Si vous souhaitez le rencontrer à d'autres moments, vous pouvez prendre rendez-vous en contactant la mairie au 03 83 56 21 22.



HOUEMONT déclarée première commune de moins de 3000 habitants du département où il fait bon vivre. (Article de l'ER du 14 avril 2021)



« Le verdict est tombé ce week-end : l'association **Villes et Villages où il fait bon vivre** a révélé son classement national, basé sur l'analyse des critères propres aux 34 837 communes de l'Hexagone. Pour établir cette hiérarchie, l'association a fait mouliner les données officielles (provenant de l'Insee ou d'organismes d'État tels que les ministères) liées à 183 critères, selon des thèmes chers aux Français : qualité de vie (couverture internet, création d'entreprises, espaces verts...), sécurité, commerces et services, transports, santé, éducation, loisirs... »

Classement de HOUEMONT (54180), 2 108 habitants :

- Position nationale : 1 462^{ème} sur 34 827 communes
- Position nationale : 87^{ème} des communes de 2 000 à 3 500 habitants
- Position départementale : 21^{ème}
- Position départementale : 1^{ère} des communes de 2 000 à 3 500 habitants

LES COTEAUX



Dans le cadre de l'amélioration de la qualité urbaine du territoire, la commune de HOUEMONT a décidé, par délibération du Conseil Municipal, d'acquérir une parcelle de verger, d'une superficie de 2000 m², sur les coteaux afin d'agrandir la zone des vergers communaux.

L'INSTALLATION DU CME



L'installation du conseil municipal des enfants a eu lieu le samedi 22 mai 2021, en présence de Laurent GARCIA, Député de la circonscription, Maurizio PETRONIO, Maire de HOUEMONT, François PIERSON, Adjoint jeunesse et sport et Mohamed REZOUK, Conseiller délégué au Conseil Municipal des Enfants et aux Chantiers Jeunes.

Avant de procéder à l'élection, le député Laurent GARCIA et le Maire de la commune, Maurizio PETRONIO, ont ouvert la séance du conseil en rappelant les résultats des élections du 27 mars.

Les enfants ont élu leur maire et son adjoint parmi 4 candidats : Inaya SOURI, Lucas MARINGER, Melwan MEKHERBECHE et Nicolas COCHET.

Lucas MARINGER a été élu maire des enfants avec 5 voix devant Inaya SOURI élue adjointe avec 3 voix.

A la fin du conseil, un tirage au sort a été organisé pour désigner les tuteurs des enfants parmi les conseillers municipaux volontaires.

Le Maire et l'ensemble de la municipalité remercient les membres du Conseil Municipal des Enfants, les parents, les employés municipaux et les enseignants qui ont contribué à la réussite de cette belle action citoyenne.





LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES LOCAUX DU GROUPE SCOLAIRE

Les communes sont tenues de faire vérifier, tous les ans, la qualité de l'air dans les bâtiments scolaires.

Cette année, la campagne de mesure a été effectuée par L'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) du 17/02/2021 au 07/04/2021 au niveau du groupe scolaire de HOUEMONT.

Afin de caractériser le confort thermique, de contrôler les paramètres de la régulation et de calculer l'indice de confinement, trois enregistreurs de température, d'humidité et de CO2 ont été installés sur 3 sites du groupe scolaire.

Les enregistreurs ont été placés de telle sorte qu'ils n'étaient techniquement assujettis à aucune perturbation extérieure (ensoleillement, infiltrations d'air ...).



Les analyses ont donné des résultats satisfaisants, excepté au niveau de la température.

Il a été mis en place une programmation adaptée afin de rationaliser la consommation d'énergie durant les périodes d'inoccupation des locaux.



LA MAITRISE ÉNERGÉTIQUE

La loi d'orientation énergétique de juillet 2005, a mis en place le dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) qui est un outil d'incitation à la maîtrise des consommations énergétique.

Dans le cadre de sa charte du développement durable, puis en s'inscrivant dans le Plan Climat Air Énergie Territorial, la commune de HOUEMONT s'est engagée à réduire sa consommation énergétique.

Il a été délibéré en Conseil Municipal de prolonger la convention de partenariat de valorisation des CCE avec la Métropole du Grand-Nancy.



LE SUCCÈS DES JARDINS FAMILIAUX

La municipalité, dans une démarche engagée autour des valeurs de convivialité, solidarité, entraide et écocitoyenneté, s'est engagée à proposer aux particuliers intéressés, la location de jardins familiaux.



Une convention, d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, a été signée entre Monsieur le Maire et le propriétaire d'un terrain (situé rue des jardins) et mis gracieusement à disposition de la commune.

Cet emplacement est destiné à l'usage exclusif du jardinage ; la commune prend en charge les aménagements nécessaires ainsi que toutes les responsabilités inhérentes au projet.

Les candidats ont été nombreux et les 10 parcelles, attribuées par tirage au sort, ont rapidement trouvé preneur. Avec un loyer de : 20 € / an pour les parcelles de 50 m² et 40 € / an pour les parcelles de 100 m², les jardiniers ont pu débuter dès fin avril.

La municipalité remercie le propriétaire du terrain pour sa participation à un projet qui lui tient à cœur. Les sommes ainsi perçues seront versées, à hauteur de 80 %, à la Banque Alimentaire.



La gestion du restaurant scolaire est assurée par notre municipalité. Les repas sont élaborés par un prestataire de service, ELIOR et acheminés en liaison chaude.

Dans une démarche globale de qualité et d'amélioration de notre restauration scolaire, nous avons mené une enquête de satisfaction début avril auprès des enfants et de leurs parents. 25% des parents et 55% des enfants ont répondu à notre questionnaire. L'étude montre que la cantine apporte satisfaction aux familles.

Notre fournisseur, très à l'écoute sur nos remarques, a déjà apporté des améliorations.



Selon un échantillon de 28 familles—Questionnaire destinés aux parents



Selon un échantillon de 89 enfants—Questionnaire destinés aux élèves

VOYAGE À CARQUEIRANNE



Lors du dernier conseil d'administration du CCAS (Centre communal d'action sociale), le président, Maurizio PETRONIO a présenté aux administrateurs, un nouveau projet qui permettra aux Houdemontais retraités de plus de 60 ans, de profiter d'une semaine de vacances, sans contraintes liées à l'organisation, tout en bénéficiant d'un financement modéré.

Le CCAS de la ville de HOUEMONT a signé une convention avec l'ANCV (Agence nationale pour les chèques vacances), afin de leur proposer un séjour d'une semaine, du 02 au 09 octobre 2021, au village club de Carqueiranne, dans le Var.

Les personnes intéressées pourront participer à diverses activités, excursions, visites...

Une réunion d'information sera programmée prochainement pour les personnes souhaitant bénéficier de cette opération.





DES PHOTOS RÉUSSIES AVEC SON SMARTPHONE

Organisé en partenariat entre l'association des Seniors de HOUEMONT (ARPAH) et le Club Micro-Informatique, l'atelier Smart'Photo accueille chaque année des personnes souhaitant se perfectionner à la prise de vue et s'initier à la retouche. Pour profiter au maximum de cette formation, il n'y a pas besoin de grandes connaissances techniques, mais juste un certain goût pour l'observation et une petite dose d'imagination.



Christian G'SELL, animateur de l'activité, propose aux amateurs de photographie un thème commun qui sert de fil directeur pour toute la saison et stimule la créativité du groupe. Une exposition des travaux de la saison 2020 a eu lieu en février dernier sous le titre "Les Ronds de HOUEMONT". Les images représentaient toutes sortes d'objets ronds saisis lors de balades dans les rues du village. Non seulement les visiteurs avaient le plaisir de voir des photos de qualité, mais les plus perspicaces devaient deviner ce qu'elles représentaient. Les résultats de ce sympathique concours ont été proclamés en avril, les gagnants étant récompensés par une bouteille de champagne !

En raison des contraintes sanitaires, la reprise de l'atelier a été retardée fin mai. L'activité aura lieu chaque vendredi matin de 9h00 à 11h00 au foyer Gaston Lelièvre, ou par visioconférence si l'accès à la salle n'est pas encore autorisé. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en Mairie et elles seront contactées personnellement. C'est après une ou deux séances d'essai qu'il leur sera demandé de s'inscrire définitivement, moyennant une participation modique.



LES EXPOSITIONS TEMPORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE



La bibliothèque a organisé 2 expositions photo, en partenariat avec la Médiathèque de Meurthe-et-Moselle.

Du 25 mars au 20 avril, de nombreux visiteurs ont pu satisfaire leur curiosité grâce à l'exposition « **Les insectes** » dans le hall de la Mairie. Ils ont ainsi pu apprendre tout ce qu'il y a à savoir sur les bestioles à 6 pattes.

Ensuite, jusqu'au 9 juin, ce sont les « **Super héros** » qui prennent possession du hall de la mairie pour révéler tous leurs secrets. Qui sont-ils ? Quand sont-ils apparus ? Petits et grands ont pu s'immerger dans le monde fantastique de ces personnages en costumes.

Ces expositions étaient accompagnées d'un large choix de documents pour approfondir les connaissances des plus curieux.





Créé en 2010, le club service Kiwanis Houdemont Mirabelles a, depuis ses débuts, une devise simple, la même que celle de l'organisation internationale qu'il compose : Servir les enfants du monde.



C'est dans cet esprit que ce groupe de bénévoles, localisé à l'Hôtel Arcole, continue d'intervenir pour les enfants. Et son champ d'action est vaste ! Entre activités et sorties pour les enfants des foyers avoisinants, les demandes de financement pour du matériel ou pour des opérations, le club répond présent.

“Notre club reflète notre monde actuel avec des membres de diverses professions, à différents stades de leur carrière, et tous, sont engagés pour le bien-être des enfants du monde.” Affirme Sylvie SAX, la présidente du club.

« A travers les diverses actions du club, nous apportons notre pierre à l'édifice en aidant les enfants à construire leur avenir sans avoir à subir leur situation. »

Vous pouvez joindre l'association à travers sa page Facebook “Kiwanis HOUEMONT Mirabelles”, par mail à l'adresse kiwanismirabelles@outlook.fr ou en contactant l'Hôtel « Arcole », localisé sur notre commune.

Le 16 avril, sur le marché de HOUEMONT, le club a vendu pour 400 € de brioches au profit de « l'AREMIG ».

Le 15 mai, c'était de jeunes plants pour l'association « Graines de l'espoir » pour participer à l'achat d'un fauteuil élévateur électrique, d'une valeur de 17000 €, au profit du service de néo-natalité de la maternité de Nancy.

Ce fauteuil permettra à des enfants prématurés, placés en couveuses, d'avoir le contact peau à peau avec leurs parents.

LES CHANTIERS D'ECOVILLAGE



Le sentier des bornes fait peau neuve

Les bénévoles des Chantiers Natures viennent de raviver les balises (anneaux noirs) qui flèchent le circuit des bornes en forêt de Hayes. Ce sentier de 5 km, créé en 2011, parcourt les limites de la commune avec Ludres et Chavigny. Pour le rejoindre, suivre le circuit rouge et traverser l'autoroute par le tunnel ou par le pont, vous trouverez le balisage noir. Dépliant disponible en mairie ou téléchargeable sur le site www.ecovillagehoudemont.fr

Le jardin partagé de la Pensée avec de nouveaux bacs

Les bacs de jardinage, construits avec des palettes en 2016, ont vécu. Place à des bacs avec des lames de bois plus solides ; des allées recouvertes de branches broyées. Les bénévoles du quartier Sophie, Maryvonne et Carole se sont affairées et le site a retrouvé une vraie jeunesse.

Le Repair Café reprend

La date du 15 juin (3^{ème} mardi du mois) se confirme pour la reprise du dépannage de vos appareils ménagers, outillage, vélo .. Ne jetez pas votre petit électroménager en panne, nous allons lui redonner vie. Rendez-vous le mardi 15 juin 17h 30 au Pôle associatif. Si vous avez l'âme d'un dépanneur, rejoignez Ecovillage !





LES LUTINS ONT CHANGÉ DE FONCTION

Le temps de changer de costumes, les éco-lutins qui ont occupé les massifs de la commune cet hiver, sont revenus, dé-confinés, équipés de quelques outils de jardinage symboliques pour reprendre du service.

Ce sont les bénévoles du comité des fêtes, qui ont œuvré en coulisses, pour permettre à leurs petits protégés d'adopter une apparence adaptée à une météo plus clémente et aux couleurs d'un été fleuri.

Nous les remercions, en attendant la réalisation de nouveaux projets.



LE THÉÂTRE DES SOURCES

Les comédiens du Théâtre des Sources remontent sur les planches

Une troupe de comédiens amateurs s'est constituée à HOUEMONT en 1987, intitulée "Théâtre des Sources". Forte de ses 34 ans d'existence, elle est une des associations les plus anciennes de la commune. Le groupe a connu des hauts et des bas, selon l'implication des acteurs et la disponibilité de divers "coachs".



2018 - "On ne va pas y passer la nuit"

Toutefois, la confiance des spectateurs est restée intacte et c'est ainsi qu'une troupe toute neuve a repris le flambeau en 2014 grâce au dynamisme de Daniel RUSCONI, au professionnalisme d'Emmanuelle TONNERIEUX à l'appui d'Yves KLEJMANN, alors délégué à la culture dans l'équipe municipale.

Avec enthousiasme, la nouvelle équipe a trouvé des textes de qualité à partir desquels elle a créé des pièces de styles très différents : "Eau non potable", "Les pas perdus", "Herbes folles", "On ne va pas y passer la nuit", "Le théâtre ambulante Chopalovitch".

Elle a fait l'ouverture des "Tréteaux de HOUEMONT", des apparitions dans des manifestations comme "Un soir une commune" et des représentations à l'extérieur, notamment à Maxéville et à Sexey-les-Bois.

Aujourd'hui, Le théâtre des sources compte 7 membres et se réunit chaque quinzaine avec une participation mixte en présentiel et par visioconférence. Le travail, s'il n'est pas idéal compte tenu des contraintes sanitaires, reste néanmoins efficace : lecture de textes d'auteurs, sélection de scènes adaptées au nombre d'acteurs et constitution d'un spectacle complet.

Le souhait de la troupe est d'accueillir de nouveaux adhérents, intéressés par l'expression corporelle et le jeu avec les autres. Un peu d'imagination et beaucoup de générosité. La présence de jeunes participants serait appréciée. Avis aux amateurs !



Afin de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune, considérant qu'il existe un service de collecte et d'élimination des ordures ménagères, ainsi qu'un réseau de déchetteries à proximité, tout dépôt sauvage constitue une infraction passible d'une amende forfaitaire de 135 €. Pour couvrir les frais de retraits des déchets, le conseil municipal du 11 mai 2021 a voté le tarif des redevances forfaitaires applicables aux auteurs de dépôts sauvages de déchets sur le domaine public.

Déchets (Hors déchets spéciaux)	Déchets spéciaux	
Inférieur à 1 m ³	De 1 m ³ à 5 m ³	Supérieur ou égal à 5 m ³
150 €	450 €	1 500 €

Rappel des jours de collectes d'ordures ménagères :

- Bacs verts : le mardi matin
- Eco-sacs : le mercredi matin

Ils doivent être sortis la veille à partir de 19 h.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de VANDOEUVRE : Tous les jours de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h.

Nous rappelons que, pour assurer la tranquillité de tous, les travaux de bricolage ou de jardinage, générateurs de nuisances sonores, ne doivent pas être effectués en dehors des horaires autorisés sur la commune :

- De 8 h à 20 h les jours ouvrables
- De 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h les samedis
- De 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés

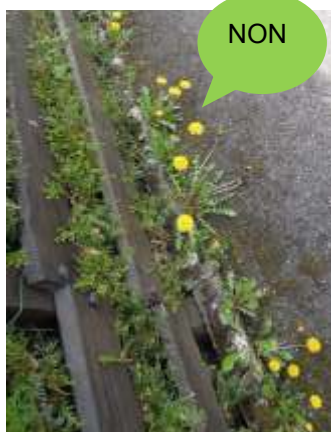
L'ENTRETIEN DES HAIES ET TROTTOIRS



Avec les beaux jours qui arrivent, la végétation exulte et prend parfois ses aises sur le domaine public.

Certaines variétés sont plus ou moins désirables ; d'autres présentent des effets esthétiques et avantageux pour la biodiversité, sans pour autant nuire aux installations de voirie.

Le « nettoyage » des trottoirs reste à la charge des propriétaires riverains, en toutes saisons, pour des raisons de sécurité et de visibilité : neige, feuilles mortes, mauvaises herbes.



Règlementation sur les haies

Il est possible de faire pousser librement dans son jardin des arbres, des arbustes et des haies.

Toutefois, il y a des règles à respecter : une haie entre voisin doit être plantée à 50 centimètres de la limite de propriété et la hauteur ne peut excéder 2 mètres. Si la plantation dépasse une hauteur de 2 mètres, elle devra être plantée à au moins 2 mètres des limites de propriété.

Pour les haies donnant sur le domaine public, elles doivent être taillées et ne doivent pas empiéter sur l'espace public. Leur hauteur ne doit pas dépasser 1m80.



LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE « NOS BONS AMIS »

Vous avez été un certain nombre à répondre au sondage que nous vous avons soumis au mois de mars, et nous vous en remercions.

La municipalité a pris en compte vos remarques et suggestions et va mettre en œuvre certains ajustements.

Il existe actuellement 15 distributeurs de « Canissacs » sur le territoire de la commune, hors zone d'activité. Toutefois, certains sites ne sont pas assez couverts ; nous en avons recensé 6 grâce à vos réponses.

Equiper de nouveaux sites permettra à tous les propriétaires de chiens de respecter et d'adopter les gestes nécessaires, afin que chacun puisse parcourir notre commune sans désagrément.

L'attitude de certains propriétaires de chiens est inadmissible. Afin de contribuer au bien-être de tous, les chiens doivent être tenus en laisse et chacun doit ramasser les déjections de son animal, sous peine d'une contravention de 135 €.

Il est plus difficile de maîtriser les tribulations de nos compagnons félines mais il reste à la charge de tous les propriétaires de chats, de faire en sorte que les déjections de ceux-ci, ne nuisent pas au voisinage.

Les poubelles ouvertes seront remplacées par des corbeilles non accessibles aux oiseaux et aux animaux. Ces derniers pratiquant un tri peu sélectif, lorsque des déchets ménagers y sont déposés.



LE CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS



Le concours des maisons et balcons fleuris récompense les jardiniers amateurs qui aiment fleurir leur lieu de vie, et souhaitent partager leur passion. Une occasion de contribuer à l'embellissement de son quartier et de participer à la démarche de pratiques écologiques initiées par la ville.

Cette année, 9 familles se sont inscrites. Le jury fera 1 ou 2 visites de ces jardins, au printemps et en été, au choix des concurrents. Les participants seront prévenus auparavant du passage du jury. Celui-ci prendra rendez-vous si le jardin en question n'est pas visible de la rue.

Une remise des prix sera organisée, conjointement à l'accueil des nouveaux habitants en automne.



LA FRÉQUENTATION DES PARCS MUNICIPAUX

Vous entrez dans un parc municipal public ou sur un site naturel communal, vous venez vous y détendre. Merci de respecter les bonnes pratiques citoyennes pour le bien-être de tous.

- Vous promenez vos chiens : **gardez les tenus en laisse.**
- Vos animaux de compagnie ont des besoins naturels, **ramassez-les et déposez-les dans les poubelles réservées à cet effet.**
- Vous venez vous détendre pendant votre pause déjeuner ou goûter : vous apportez votre repas, bon appétit ! **Rapportez vos déchets avec vous ; les animaux qui cohabitent sur ces sites souffrent d'être nourris artificiellement, et cela nuit aussi à la propreté des parcs.**
- **Évitez toutes nuisances, bruyantes et polluantes, comme vous le feriez chez vous.**
- **Respectez la nature, les consignes, les riverains et les personnes qui partagent ces espaces avec vous afin d'en jouir en toute sécurité, sérénité et convivialité.**
- Les sites sont protégés par vidéosurveillance, les infractions aux arrêtés, pris par le maire, sont passibles de contraventions.





Depuis le 1er juin 2021, la **circulation différenciée**, sur base de la vignette Crit'Air, peut-être appliquée, sur le territoire du Grand Nancy pendant les **pics de pollution prolongés**. Ce mode de circulation sera mis en place à partir du 3ème jour de pic de pollution, sur une plage horaire allant de 6h à 20h (ce qui correspond aux horaires de desserte des transports en commun). Durant cette plage horaire, seuls les véhicules équipés de vignettes Crit'Air 0, 1, 2 ou 3 peuvent circuler.

Le certificat qualité de l'air est un document sécurisé qui permet de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes. Le certificat se présente sous la forme d'un autocollant rond à apposer sur le pare-brise du véhicule. Pour obtenir votre vignette, rendez-vous sur le site www.certificat-air.gouv.fr



LE CONSEILLER NUMÉRIQUE



Dans la cadre du plan France Relance, les quatre villes du secteur Sud est (Ludres, Heillecourt, Fléville-devant-Nancy et Houdemont) ont été retenues par l'Agence nationale de la cohésion des territoires pour le recrutement d'un conseiller numérique permanent.

Cette création, financée par l'Etat pour une durée



de deux ans, vise à mettre un agent qualifié au service des habitants pour **les accompagner dans leurs usages numériques** (smartphone, ordinateur, réalisation de démarches administratives, protection des données).

Ce projet trouve désormais sa place dans les quatre communes.

Le conseiller numérique Geoffrey PETIT accompagnera les Ludréens, Houdemontais, Heillecourtois et Flévillois sur trois thématiques considérées comme prioritaires :

- Soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, acheter en ligne, etc. ;
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;
- Rendre autonome pour réaliser des démarches administratives en ligne seul : s'informer et apprendre à vérifier ses sources, protéger son appareil, effectuer des e-paiements...

LA RESTITUTION DU COMPOST DE PRINTEMPS



Le 1^{er} avril, de nombreux habitants de HOUEMONT ont pu venir sur le parking du cimetière afin de bénéficier du compost restitué par la métropole.

En fin de journée, 24 tonnes avaient été déposées, pour le plus grand bonheur des jardins des particuliers.

Le prochain rendez-vous sera fixé au mois d'octobre.



www.grandnancydefib.fr

SECTION HOUEMONT

Référente communal : Béatrice MANGIN

Coordonnatrice Sophie HECTOR : 06 70 13 79 41



Arrêt cardiaque

Rejoignez vos voisins sauveteurs
et intervenez avant les secours



LA VIE ÉCONOMIQUE

Gîtes la Maison des Sources

L'appartement se situe dans le rez de chaussée d'une maison pavillonnaire à HOUEMONT. Il est composé de 2 chambres, Salle de bain WC, espace détente qui sera doté d'un coin cuisine à partir de juillet 2021.

Idéal pour 4 personnes, famille avec 2 enfants ou 2 couples.

L'accès à notre espace locatif est indépendant et offre une grande distanciation sociale.

Nous sommes présents sur plateforme de location.

N° SIRET : 84184918500019

Pour tout renseignement contacter :

06.06.71.66.29

gerard.viviez@free.fr



Matthieu MOUGEL : Conseiller immobilier



« Je suis conseiller immobilier IAD France spécialisé sur HOUEMONT et les communes environnantes.

Nous échangerons sur votre projet et je serai heureux de vous accompagner dans les démarches liées à la vente de votre bien : estimation en fonction de l'analyse du marché et du quartier, organisation des visites puis accompagnement pour le compromis et l'acte de vente.

Je peux également vous assister de la recherche d'un bien, jusqu'aux démarches notariées.

Vous pourrez ainsi bénéficier de la réactivité et du portefeuille de mon réseau, constitué notamment des autres conseillers immobiliers IAD et d'experts (notaires, diagnostiqueurs...), pour vendre ou acheter rapidement.

Vous pouvez aussi me contacter si vous connaissez un proche qui vend sa maison. Cette recommandation vous permettra de bénéficier d'une partie de mes honoraires en cas de concrétisation du projet. »

N° SIRET : 79871237800024

3 rue Louis Majorelle

54180 HOUEMONT

06 08 16 00 66

matthieu.mougel@iadfrance.fr

www.iadfrance.fr



En cette période où la crise sanitaire semble s'éloigner, l'équipe municipale vous souhaite à tous de traverser ce déconfinement harmonieusement, entourés de ceux qui vous sont chers. Cependant, la prudence reste primordiale pour retrouver durablement nos libertés.

Cette première année de mandature nous a permis d'initier certains de nos projets, malgré les obstacles liés aux contraintes sanitaires.

La crise économique, le désengagement de l'Etat aurait pu conduire notre commune à un repli sur ses missions exclusives, mais c'est un large pan de la vie économique, sociale, associative qui aurait été menacé.

Nous avons fait un certain nombre de choix. Nous avons voté le maintien d'un niveau d'investissement soutenu, notamment en matière de sécurité, d'actions sociales, de cadre de vie et de travaux.

Ces investissements favorisent l'activité des entreprises sur le territoire. C'est grâce à un désendettement progressif, qui nous permet de poursuivre nos projets de campagne, que nous pouvons envisager l'avenir sereinement.

Nous menons également une politique fiscale favorable aux familles. C'est ainsi que nos orientations nous conduisent à stabiliser la fiscalité locale.

Notre équipe place au centre de ses préoccupations le principe de transparence. Dans cet optique, nous avons proposé un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) avant le vote du budget et diffusé, à tous les Houdemontais, une édition spéciale « Finances » du bulletin communal. Le budget est consultable en mairie, par tous les administrés, sur rendez-vous.

Pour une gestion saine des fonds publics, il nous a semblé important d'acter des règles de fonctionnement entre la commune, les institutions et les associations. Sur la base de ce principe, nous avons défini, en collaboration avec l'Education Nationale, les modalités de mise en œuvre concernant les sorties scolaires (conformément au BO du 23/09/1999).

Soyez assurés que notre équipe reste investie et mobilisée, à l'aube de cette période estivale. Nous vous souhaitons de profiter de vos vacances futures.



A l'occasion du vote du budget, nous avons fait les constats suivants :

- Contrairement aux années antérieures, la commission dédiée au budget n'est plus élargie à tous les élus. Pourtant, ce moment important de l'année doit permettre de vérifier et comparer précisément tous les chiffres, notamment les dépenses de fonctionnement pour préparer l'élaboration du budget avant le vote en séance plénière.
- Contrairement aux années antérieures, aucun document écrit ou numérique n'a été fourni en amont. Nous n'avons pu visionner que des slides sur écran accompagnés d'explications orales. Difficile dans ces conditions de pouvoir travailler sérieusement.
- Après avoir insisté pour obtenir des documents détaillés, nous avons eu droit à une fin de non-recevoir. Le maire, s'appuyant sur l'avis de juristes estime que les délais légaux avant le conseil étaient suffisants pour transmettre les documents synthétiques obligatoires avant le vote des élus.
- Cette position politique est inacceptable. Pour nous, les idées et les choix peuvent être différents, c'est d'ailleurs la vie et le débat démocratique souhaités par les électeurs que nous représentons. En revanche, nous estimons que la gestion financière des deniers publics doit être totalement transparente. En effet, la confiance n'exclut pas le contrôle.
- Depuis 2016, notre commune a épargné environ 450.000 € pour la réfection du complexe du Mancès. Unilatéralement, ces fonds spécialement dédiés semblent avoir été détournés de leur objet sans délibération préalable du conseil, et noyés dans le budget 2021. Pourquoi a-t-on purement et simplement ignoré le conseil municipal pour décider de l'utilisation ou de l'affectation de cette somme ?

Par ailleurs, la municipalité a modifié subitement les règles et ne participera plus aux démarches administratives pour les voyages scolaires. Une subvention ne pourra être attribuée que sur présentation d'un projet ficelé de A à Z. Il nous semble qu'une règle sans bienséance ne peut s'appliquer aussi radicalement. Eu égard au dévouement du personnel éducatif depuis un an, prendre un peu de hauteur pour traiter ces sujets serait bienvenu.

D'ailleurs, dans la mesure où un virus peut mettre à plat l'économie mondiale, que les événements climatiques inquiétants se multiplient et que les citoyens manquent de confiance dans les élites, il serait bon que ceux qui détiennent le pouvoir se tournent résolument vers l'avenir, enterrent leurs égos et modifient certains comportements. L'exemple vient d'en haut.



Bienvenue à ...

06/05/2021 Marius, Eliott TISSIER
11/05/2021 Zoé, Alice, Colette CANARD

Ils se sont dit oui !

07/04/2021 Frédéric, Jean, Georges MACHEFAUX et Corinne TISSIER
24/04/2021 Denis PARRAVICINI et Sylvie, Elisabeth COLSENET

Ils nous ont quittés ...

17/04/2021 Jean, Baptiste SPEZIARI
14/05/2021 Alain, Alphonse, Fernard GALLIEN



Horaire de la bibliothèque

Suite au changement d'heure du couvre-feu, la bibliothèque est à présent ouverte de 15 h 30 à 18 h.
Nous continuerons donc d'ouvrir les mardis et vendredis sur cette plage horaire.



À vos agendas !



Marché Fermier :

de 9 h 00 à 12 h 00, Parking de la Ronchère
Reprise le 14 août, après la trêve estivale



Portes ouvertes - FC HOUEMONT

Le club recherche des dirigeants, joueurs et éducateurs pour la saison 2021-2022.
Des journées portes ouvertes pour les jeunes sont organisées les mercredis.



Tous les
samedis

Food Bois- Pizzas en circuit court

Le camion à pizza sur le parking de la Ronchère
Tél : 06 36 14 79 30

Permanences du Maire
Sans rendez-vous les 2^{ème} et 4^{ème} samedis du mois,
de 9 h 30 à 11 h 30 en mairie.



2^{ème} et 4^{ème}
samedi

Repair Café
Dépannage de vos appareils ménagers, outillage, vélo,...



15
juin

Un soir une commune
Inscriptions auprès de Destination Nancy



27
août

SOMMAIRE

Edito du Maire	p. 3
La commune où il fait bon vivre	p. 4
Les coteaux	p. 4
L'installation du CME	p. 4
La qualité de l'air dans les locaux du groupe scolaire	p. 5
La maîtrise énergétique	p. 5
Le succès des jardins familiaux	p. 5
Zoom sur notre cantine scolaire	p. 6
Voyage à Carqueiranne	p. 6
Des photos réussies avec son smartphone	p. 7
Les expositions temporaires de la bibliothèque	p. 7
Le club Kiwanis Mirabelle sur le marché de HOUEMONT	p. 8
Les chantiers d'Ecovillage	p. 8
Les lutins ont changé de fonction	p. 9
Le théâtre des sources	p. 9
Les incivilités passibles d'amendes	p. 10
L'entretien des haies et trottoirs	p. 10
Les résultats de l'enquête « Nos bons amis »	p. 11
Le concours des maisons et balcons fleuris	p. 11
La fréquentation des parcs municipaux	p. 11
La vignette Crit'Air	p. 12
Le conseiller numérique	p. 12
La restitution du compost de printemps	p. 12
La vie économique	p. 13
Les tribunes libres	p. 14
Etats civils	p. 15
Horaire de la bibliothèque	p. 15
À vos agenda !	p. 15

Pour ne rien manquer des actualités de votre commune :



houdemont.fr



fb.com/villedehoudemont